Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260302-2026_027_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 20 février 2026, s'est réuni le 2 mars 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Gilles DREUSLIN, Maire,

Étaient présents : AUTRAND Anne, BRIAND Françoise, CAILLARD Michel, CAIRON Denis, DAVID Yvonnick, DELAMAIRE Yannick, DERUETTE Gautier, FERNANDEZ Richard, GICQUEL Alain, GILLES Audrey, GOURIN Stéphanie, HARDY Sylvie, HASCOET Rozenn, LAMOUR-PANNETIER Françoise, LAURENS Jocelyne, LE BLOND Grégoire, LEBRUN Martine, LINARES Charles-Antoine, LORAND Isabelle, MATHOULIN Fabrice, MASSOT Jean-Claude, MEHAT Laetitia, MONTERIEUX Sébastien, OURION Caroline, PLAGNE Laurent, PRETER Patrice, REBUFFIE Laurent, ROSSIGNOL Anne-Sophie, SCHOUMACKER Eve, SIMON Sylvie,

Procurations : Madame Geneviève MAUNY à Madame Isabelle LORAND

Absents : Monsieur Abderrafik CHARKAOUI

Secrétaire de séance : Madame Audrey GILLES

N° 2026/027 Associations locales : subventions exceptionnelles pour l'année 2026

Monsieur Sébastien Monterieux expose :

Il est proposé d'attribuer un budget total de **12 000 €** de subventions exceptionnelles (idem 2025) et de valider à ce titre le versement d'un montant de 7 000 € aux six associations suivantes :

- 2 000 € pour les Amis de l'Orgue pour l'organisation d'un temps fort sur Hildegarde of Bingen
- 1 200 € pour Objectif 35135 pour l'achat de nouveau matériel
- 1 000 € pour Chantepie Chante pour l'accueil de l'orchestre d'Obrigheim
- 1 500 € au Jardin des Possibles pour l'achat de matériel et 400 € pour les deux Fêtes des Saisons
- 600 € à Chantpi Toucom pour l'organisation d'un fest-noz
- 300 € à Bouge et Danse pour un week-end découverte danses du monde

Il est proposé d'affecter le solde de 5 000 € pour répondre aux demandes ultérieures en cours d'année.

Il est proposé au Conseil municipal de

- **se prononcer** sur le montant d'attribution pour l'année 2026 au titre des subventions exceptionnelles,
- **voter** les montants individuels accordés aux 6 associations, pour l'année 2026, au titre de subventions exceptionnelles présentées ci-dessus,
- **ouvrir** une ligne pour les demandes exceptionnelles non affectées à hauteur de 5 000 €,
- **imputer** la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget communal à l'article 65748

3 personnes ne prennent pas part au vote (Yvonnick DAVID, Françoise LAMOUR – PANNETIER, Geneviève MAUNY)

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260302-2026_027_1-DE

APPROUVE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Pour extrait conforme,

La secrétaire de Séance

Le Maire,

Mairie de CHANTEPIE

Audrey GILLES

Gilles DREUSLIN